

Le comité pense que la rue Boucicaut peut être aménagée en zone 20 ou en zone piétonnière

1. Recommandations communes à la zone 20 et à la zone piétonnière

Sol uniforme :

- 1 Créer un seul espace continu sur toute la largeur de la rue en supprimant toute séparation entre trottoirs et chaussée, avec caniveau central (A)
- 2 Adopter un revêtement spécifique, lisse, non glissant même mouillé, pour mettre en évidence le statut de zone apaisée (A)
- 3 Retenir un revêtement de qualité (A)

Couleurs :

- 4 Adopter des revêtements clairs et peu réfléchissants sur le sol (H)
- 5 Adopter des revêtements clairs sur les façades et sur les toits. Les imposer pour les nouveaux immeubles (H)

Signalisation :

- 6 Flécher Châtillon, Clamart... via les rues Dolivet et Pierrelais à l'angle Dolivet/Boucicaut (C)

Parkings :

- 7 Créer des parkings de grande capacité à proximité immédiate de la rue (C)
- 8 Inciter les automobilistes à utiliser le parking du marché et le parking de la Cavée en affichant le nombre de places libres dans ces parkings au Carrefour Boucicaut-Dolivet et à la hauteur de la librairie (A, E)
- 9 Rendre public l'ascenseur du parking du marché, ou au moins le faire connaître et faire qu'il fonctionne (E)

Stationnement dans la rue :

- 10 Prévoir des places réservées pour les PMR (A)

Attractivité :

- 11 Installer une brasserie avec terrasse dans la rue à hauteur du mail (A)
- 12 Créer un tiers-lieu (A)
- 13 Installer des bancs ou des sièges permettant de s'asseoir dans la rue pour échanger (A)
- 14 Organiser des activités et des animations périodiques dans la rue (A)
- 15 Ouvrir autant que possible l'espace visuel (A) 16 Ne pas mettre d'obstacles à la circulation des piétons (jardinières, potelets, plots, panneaux publicitaires...) (F)
- 17 Eliminer l'enclos à poubelles - Trouver un local pour les entreposer et les sortir quand les éboueurs passent (A)

Ambiance :

- 18 Réduire le bruit, par la végétation, par un revêtement approprié... (A)
- 19 Travailler la qualité de l'éclairage pour le rendre plus chaleureux (A)
- 20 Réduire l'éclairage nocturne (H)
- 21 Installer des lampadaires sensibles au passage des piétons (H)

Végétation :

- 22 Prévoir des espaces arborés pour créer des îlots de fraîcheur (A)
- 23 Garder tous les arbres existants et en ajouter autant qu'il est possible avec les réseaux souterrains (Il fait 8°C de moins sous un arbre) (H)
- 24 Recourir à la végétation de pleine terre autant que possible (A)
- 25 Désartificialiser les sols, au moins partiellement (A)
- 26 Permettre aux riverains de planter des végétaux le long de leurs façades, en jardinières ou en pleine terre (H)

Eaux pluviales :

- 27 Prévoir des moyens d'évacuation suffisants, même en cas de grosses averses (H)
- 28 Prévoir des trottoirs drainants, avec des grilles d'évacuation transversales (H)
- 29 S'assurer qu'il ne se crée nulle part des réservoirs d'eau stagnante (H)

Canicules :

- 30 Encourager l'installation de panneaux solaires sur les toits. Les recommander sur les nouveaux bâtiments privés (H)
- 31 Placer des panneaux solaires sur les bâtiments publics (H)
- 32 Prévoir des fontaines de rue (cf. fontaines Wallace) (H)
- 33 Prévoir des dispositifs temporaires (ombrières, velums rétractables, parasols...) pour créer de l'ombre sur au moins une partie de la rue (H)
- 34 Ne pas construire de hauts immeubles le long de la rue pour éviter l'effet canyon (H)

Les Bus :

- 35 Dévier le bus 194 par les rues Dolivet-Pierrelais-Blanchard (C)
- 36 Dévier le bus 394 par les rues Dolivet-Pierrelais-Blanchard (C)
- 37 Laisser passer les bus si on ne peut pas les détourner, à 20 km/h si zone 20, et à 5 km/h si zone piétonnière (F)
- 38 Demander à la RATP de poursuivre la mise en place de bus électriques, s'ils continuent à emprunter la rue (H)

2. Recommandations pour une zone de rencontre, ou zone 20

Réduction de la vitesse de circulation dans la rue

- 39 Mettre une chicane végétalisée à l'entrée de la zone de rencontre (B)
- 40 Mettre un plateau traversant dans la rue, si c'est compatible avec le passage des bus (B)
- 41 Marquer 20 km/h sur le sol (B)
- 42 Mettre plusieurs panneaux 20 km/h Rappel dans la rue (B)
- 43 Installer un radar urbain dans la rue (B) cf. annexe 3.
- 44 Mettre un panneau signalant des contrôles radars fréquents (B)
- 45 Contrôler rigoureusement le respect de la vitesse limite de 20 km/h, et verbaliser les contrevenants (B)
- 46 Créer un espace convivial à mi-parcours pour rompre la ligne droite au niveau du mail (B)

Signalisation :

47 Mettre un panneau « Traversée du centre-ville réservée aux riverains et à la desserte locale » à l'angle Dolivet/Boucicaut (C)

48 Annuler le statut de raccourci actuel de la rue Boucicaut dans Google Maps et Waze (C)

Les zones 20 ne sont normalement pas incluses dans les itinéraires proposés par ces systèmes.

49 Toujours tester l'efficacité des nouveaux panneaux avant installation définitive (C)

Stationnement :

50 Verbaliser les véhicules en stationnement interdit (C)

51 Verbaliser par des ASVP, et non par des moyens automatiques (E)

Disposition des places de stationnement dans la rue :

52 Attribuer aux piétons l'espace libéré par les places de stationnement supprimées (F)

53 Stationnement unilatéral, jamais bilatéral (E)

54 Disposer les places de stationnement plutôt devant les habitations, pour ne pas masquer les commerces (E)

55 Aucune place de stationnement entre la mairie et Carrefour (E)

56 Prévoir 3 places de PMR dans la rue (E)

57 Prévoir 3 parcs à vélo dans la rue Boucicaut, en haut, en bas et au centre de la rue (E)

58 Prévoir un emplacement à mi-parcours dans la rue, permettant au camion des éboueurs de laisser passer le flot de véhicules, dont les bus (E)

Parking de Carrefour (avec son accès actuel)

59 Le rendre public, et rendre son accès plus commode (E)

Augmentation de la rotation des voitures dans la rue :

60 Limiter le stationnement dans la rue à des arrêts courts de 30 minutes maxi (sauf PMR), en incitant à utiliser les parkings pour des arrêts plus longs (E)

61 Attribuer aux commerçants des places à tarif préférentiel dans les parkings (E)

Cycles :

62 Pas de matérialisation des pistes cyclables. Les cycles partagent la chaussée avec les voitures.

3. Recommandations pour une zone piétonnière

Conditions préalables à la création d'une aire piétonne :

63 Créer un accès au parking de Carrefour Market par la rue Ledru-Rollin ou la rue Jean-Jaurès (C)

64 Fermer l'accès au garage Citroën par la rue Boucicaut ne laissant que l'accès par la rue La Boissière (C)

65 Faire une étude d'impact de la piétonnisation sur la fréquentation des commerces

66 Commencer par un test en vraie grandeur sur une durée significative

Circulation :

67 Autoriser l'accès à très faible vitesse pour les services d'urgence, les bus, les PMR, les camions de livraison, les véhicules prioritaires, les éboueurs... et tout véhicule bénéficiant d'une autorisation délivrée par la mairie (C)

68 S'inspirer des villes qui ont créé des zones piétonnières avec succès, en particulier quant au système de contrôle d'accès (C)

Stationnement :

69 Marquer au sol les places PMR (E)

70 Marquer des places au sol pour les voitures autorisées à entrer dans la rue et pour des arrêts brefs (<15 minutes) (E)

Ambiance :

71 Installer des jeux pour les enfants (A)

4. Recommandations relatives au commerce (communes à la zone 20 et à la zone piétonnière)

Visibilité :

72 Mettre des panneaux non électroniques indiquant les commerces présents, à l'entrée de la rue et sur son parcours (D)

Animation commerciale :

73 Faire de l'animation commerciale avec des événements attractifs organisés par les commerçants et/ou par la mairie (D)

74 Piétonner la rue lors de ces événements (D)

75 Améliorer l'attractivité des vitrines (D)

Amélioration de l'espace public :

76 Installer une brasserie avec terrasse (D)

77 Installer des bancs ou des sièges permettant de s'asseoir dans la rue pour échanger (D)

78 Réduire le bruit, par la végétation, par un revêtement approprié... (D)

79 Éliminer le local des poubelles devant la cordonnerie (D)

80 Ouvrir l'espace visuel autant que possible (D)

Politique commerciale :

81 Nommer un responsable du commerce disponible, et doté des moyens nécessaires (D)

82 Poursuivre et intensifier l'action de Vallée Sud Développement:

83 Préempter les surfaces commerciales à vendre et les affecter aux commerces manquants (D)

84 Aligner l'offre de commerces sur la demande des Fontenaisiens (D)

85 Fusionner les petites surfaces commerciales contiguës pour en créer de plus grandes (D)

86 Améliorer la continuité des commerces dans la rue, ou sur une partie de la rue (D)

87 Prendre des mesures financières incitatives les premières années pour faire venir des commerces manquants (D)

Types de commerce :

- 88 Faire coexister des commerces bon marché et des commerces haut de gamme (D)
- 89 Implanter un magasin de bricolage, un pressing, une ou deux surfaces pour des commerces éphémères (pop-up stores), une boutique d'entretien des cycles

Accès :

- 90 Positionner les places de stationnement de façon à ne pas cacher les commerces (D)
- 91 Permettre un cheminement confortable des piétons devant les vitrines (D)
- 92 Réduire le nombre de places de stationnement à ce qui est nécessaire (D)
- 93 Affecter l'espace ainsi récupéré à la circulation des piétons (D)
- 94 Développer un minibus de centre-ville (D)
- 95 Synchroniser autant que possible les travaux dans la rue pour limiter la gêne au commerce : assainissement, rénovation du mail, rénovation de la rue Boucicaut (D)

5. Recommandations du Comité sur le Stationnement, les Transports Actifs (CSTA)

- 96 tracer des sas vélo à tous les carrefours à feu
- 97 Bien différencier les emplacements vélos et deux-roues motorisés pour empêcher le squat de ces équipements par ces derniers
- 98 Les cheminements piétons doivent être suffisamment larges (1,40 m au minimum sans exception, non bosselés ou dégradés, libres de tout obstacle.
- 99 Protéger les piétons des deux-roues motorisés par des barrières les empêchant de passer notamment par le passage Letourneau en traversant la rue Boucicaut.

6. Impact de l'accord avec L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

- 100 Ne pas construire d'immeubles dont l'entrée de parking serait sur la rue Boucicaut
- 101 Modifier le PLUi en ramenant la hauteur maximale des immeubles de la rue à 8 m. La rue Boucicaut doit échapper à la densification
- 102 Rénover les immeubles de caractère (cf. immeuble Boncorps du garage Citroën) plutôt que les détruire systématiquement pour en construire d'autres
- 103 Créer des surfaces commerciales plus vastes et plus conformes aux besoins actuels
- 104 Améliorer la continuité commerciale dans la rue
- 105 Eviter à tout prix les immeubles monolithiques et maintenir un fractionnement vertical des façades
- 106 Maintenir le caractère de rue de village de notre rue centrale historique